



MARIAGE ETRANGER EN FRANCE

Par **enza**, le **08/05/2009** à **12:39**

Bonjour,

Je résume la situation dans laquelle mon fiancé (gabonais) et moi (belge) nous trouvons.

Nous habitons en Belgique et voudrions nous marier, pour se faire la commune (mairie) réclame deux documents à mon futur époux (un certificat de célibat et un acte de naissance) qui doivent impérativement venir du gabon et être légalisés par le ministère des affaires étrangères au gabon puis ensuite par le consulat belge au gabon ...

Il n'a plus personne là bas pour s'occuper de cela il ne nous est donc pratiquement pas possible d'obtenir ces documents ...

Nous leur avons donc fourni ces documents via l'ambassade gabonaise en Belgique mais la commune les a refusés sous prétexte que ceux ci peuvent être faux !

Une connaissance m'informe qu'en France, pour un mariage, les documents de l'ambassade sont acceptés et nous conseille meme de nous marier là bas ...

Pouvez vous éclairer ma lanterne ?

D'avance, je vous remercie.